

## Lettre de Garantie

Numéro du bordereau d'expédition .....

Date d'envoi .....

(Nom de l'Expéditeur) ..... reconnaît les Sanctions et la Lettre de Garantie en vertu des Sanctions de l'ONU.

1. Le Client garantit que ni la réception, ni la livraison de l'Expédition n'exposeront ni DHL ni ses employés, mandataires, agents, assureurs ou réassureurs à aucune sanction, interdiction ou pénalité (ou à aucun risque de sanction, d'interdiction ou de pénalité) imposée par un état, un pays, une organisation gouvernementale internationale ou toute autre autorité compétente (collectivement les « Sanctions ») en raison du contenu de l'Expédition, d'une assurance souscrite par le Client ou toute autre personne ayant un intérêt dans l'Expédition, la destination de l'Expédition, le destinataire final de l'Expédition, l'acheteur ou l'utilisateur final de l'Expédition sous réserve que cette garantie ne s'étende pas à des questions de non-conformité qui résulteraient d'un acte, d'une décision ou d'une omission de DHL (ou de ses sous-traitants ou de toute société engagée par DHL pour l'acheminement de l'Expédition), autres que pris ou non pris suivant les instructions du Client.

2. Le Client garantit notamment que:

(a) Les Expéditions ne contiennent pas de marchandises qui figurent sur une des listes de marchandises interdites telle qu'elle peut être établie par les Nations Unies,

(b) La livraison des Expéditions au destinataire final ne doit en aucun cas contrevenir aux interdictions pouvant être stipulées par les Nations Unies ;

et

(c) La livraison de l'Expédition au destinataire final ne doit pas donner lieu à des fonds financiers ou à des ressources économiques mis à disposition directement ou indirectement au profit de toute personne ou entité inscrite ou désignée dans les listes de Sanctions prévues par les Nations Unies,

d) sous réserve que cette garantie ne s'étende pas à des questions de non-conformité qui résulteraient d'un acte, d'une décision ou d'une omission de DHL (ou de ses sous-traitants ou de toute société engagée par DHL pour le transport de l'Expédition), autres que pris ou non pris suivant les instructions du Client.

3. Le Client s'engage à fournir immédiatement, à la demande de DHL, les renseignements complets sur la nature de l'Expédition, et son utilisation envisagée ainsi que l'identité de toutes les parties dont il a connaissance et/ou qu'il peut obtenir de son interlocuteur direct et pour qui l'Expédition représente un intérêt juridique, financier ou commercial. .

4. DHL a le droit d'inspecter l'Expédition et en particulier, a la faculté d'accéder à toutes les données ou informations contenues dans un support de stockage électronique et ne saura être tenue responsable de tout retard ou dommage résultant de cette inspection sous réserve que DHL ait déployé une diligence raisonnable lors de l'inspection de l'Expédition.

Lorsque les données ou informations sont protégées par un mot de passe, les détails du mot de passe doivent être fournis par le Client à la demande de DHL.

5. Le Client s'engage à indemniser DHL de toute perte, tout dommage, toute amende et tous les frais qu'ils soient, incluant mais sans que cela soit limité au fait d'avoir exposé DHL, ses employés, mandataires, agents, assureurs ou réassureurs à une des Sanctions qu'elle soit découlant ou résultant de non-déclaration, déclaration irrégulière, inexacte et / ou inadéquate concernant l'Expédition par l'Expéditeur ou résultant de toute autre cause en lien avec l'Expédition pour laquelle le Client est responsable.

6. S'il s'avère, d'après un jugement raisonnable de DHL, que l'Expédition (ou toute action nécessaire concernant l'Expédition par DHL ou par tout autre personne) peut exposer DHL ou ses employés, mandataires, agents, assureurs ou réassureurs à des Sanctions ou risque de Sanctions, alors:

(a) DHL peut refuser de prendre en charge l'Expédition ou sans avertir l'Expéditeur (mais en faculté d'agent uniquement) prendre toute mesure nécessaire et/ou engager les dépenses supplémentaires pour transporter et/ou abandonner l'acheminement de l'Expédition et/ou stocker le colis à terre ou en mer, à l'abri ou en plein air, quelque soit l'endroit, lequel abandon ou stockage sera considéré comme l'exécution par DHL de ses obligations concernant l'Expédition.

(b) Le Client s'engage à indemniser DHL de toute dépense supplémentaire ainsi encourue.

(c) Le Client s'engage à indemniser DHL contre et de toute réclamation/plainte de tiers portée à l'égard de l'Expédition.

(d) DHL peut, sans notification au Client, fournir à tout état, pays, organisation gouvernementale internationale ou toute autre autorité compétente, des informations complètes sur l'Expédition, y compris les identités de toutes les parties pour lesquelles l'Expédition représente un intérêt juridique, financier ou commercial.

Sous réserve que les paragraphes (b) et (c) ne s'appliquent pas dans des cas de non-conformité qui résulteraient d'un acte, d'une décision ou d'une omission de DHL (ou de ses sous-traitants ou de toute société engagée par DHL pour l'acheminement de l'Expédition), autres que pris ou non pris suivant les instructions du Client.

Signature (signataire de l'entreprise) :

Nom:

Titre:

Date: